

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2026

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2026

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2026 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC au 31 mars 2026, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 15 juin 2026

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 129449

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	258 811	203 812
PSES	164 860	254 250
PSDE (Athlète)	106 119	108 142
PSDE (Entraîneur)	76 967	76 577
PSDE (officiel)	12 810	17 562
Institut national de sport du Québec	57 500	31 550
Apports reportés afférents aux immobilisations	-	5 416
	677 067	697 309
Autofinancement		
Adhésions	660 196	578 738
Frais de participation	73 342	49 874
Autres	90 663	115 164
Commandites	13 372	22 000
	837 573	765 776
Placements Sports (note 3)	102 712	73 421
	1 617 352	1 536 506
CHARGES		
Salaires, honoraires et services	792 797	699 667
Notes de frais	186 292	169 685
Versement de subventions et de bourses événements	288 196	394 719
Communications et marketing	38 020	9 956
Locations de salles et formation	35 263	29 359
Assurances et véhicule	23 288	33 792
Matériel	73 495	68 469
Affiliations	2 015	1 032
Amortissement des immobilisations corporelles	13 396	2 356
Amortissement des actifs incorporels	14 341	7 780
Provision pour mauvaises créances	-	11 170
Autres	3 230	1 636
	1 470 333	1 429 621
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	147 019	106 885

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026			2025	
	Investi en immobi- lisations	Affecté Placements Sports & Loisirs	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	22 177	-	482 781	504 958	398 073
Excédent des produits sur les charges	(27 737) ⁽¹⁾	-	174 756	147 019	106 885
Acquisition d'immobilisations	49 072	-	(49 072)	-	-
Affectation des produits à Placements Sports (note 3)	-	102 712	(102 712)	-	-
Affectation des charges à Placements Sports (note 3)	-	(211 473)	211 473	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>43 512</u>	<u>(108 761)</u>	<u>717 226</u>	<u>651 977</u>	<u>504 958</u>

⁽¹⁾ Ce montant est composé de l'amortissement des immobilisations.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	179 208	275 013
Placements (note 4)	317 781	181 115
Débiteurs (note 5)	349 471	294 882
Frais payés d'avance	34 954	20 190
	<u>881 414</u>	<u>771 200</u>
PLACEMENTS (note 4)	54 090	54 090
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	26 790	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 6)	16 722	22 178
	<u>97 602</u>	<u>76 268</u>
	<u><u>979 016</u></u>	<u><u>847 468</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	107 330	149 086
Apports reportés	11 165	18 920
Revenus perçus d'avance	208 544	174 504
	<u>327 039</u>	<u>342 510</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	43 512	22 177
AFFECTÉ AU PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS (note 3)	(108 761)	-
NON AFFECTÉ	717 226	482 781
	<u>651 977</u>	<u>504 958</u>
	<u><u>979 016</u></u>	<u><u>847 468</u></u>

APPROUVÉ



Charles Veilleux
Trésorier
Triathlon Québec



Sophie Yergeau
Présidente
Triathlon Québec

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	147 019	106 885
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 396	2 356
Amortissement des immobilisations incorporelles	14 341	7 780
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	(5 416)
	174 756	111 605
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(54 588)	(10 285)
Frais payés d'avance	(14 764)	19
Créditeurs	(41 756)	(76 196)
Revenus perçus d'avance	34 040	44 866
Apports reportés	(7 755)	(17 941)
	(84 823)	(59 537)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	89 933	52 068
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisation	(49 072)	(21 598)
Variation des placements	(136 666)	152 500
	(185 738)	130 902
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(95 805)	182 970
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	275 013	92 043
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	179 208	275 013

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association de Triathlon du Québec est un organisme à but non lucratif, constitué le 9 décembre 1988 selon la partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec.

Ses objectifs sont les suivants :

promouvoir la discipline du triathlon sous tous ses aspects;

regrouper des membres pratiquant cette discipline et les représenter dans les développements nécessaires à la promotion de cette discipline sportive;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, en argent, en valeurs mobilières ou immobilières. Administrer de tels dons, legs et contributions. Organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autofinancement (adhésions, frais de participation, frais de sanction)

Les produits provenant des adhésions, sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

Les produits de frais de participation et de sanction sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'Association peut recourir aux services de bénévoles consacrant des heures pour aider l'Association à tenir ses activités. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

De la même façon, au cours des activités, l'Association peut recevoir des services des partenaires d'affaires. En raison de la complexité d'évaluation de la juste valeur marchande des services ainsi reçus et accordés, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la période indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Période</u>
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	10 ans
Équipements	Amortissement linéaire	5 ans
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la période indiquées ci-dessous :

Logiciels et site Web	Amortissement linéaire	3 ans
-----------------------	------------------------	-------

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS

L'organisme a cédé 20 % des dons admissibles à Placements Sports & Loisirs ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal jusqu'en 2020. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Depuis 2020, la gestion du programme est sous la responsabilité du RLSQ et c'est au nouveau gestionnaire de fonds Desjardins Gestion de patrimoine, que ces mêmes pourcentages des dons admissibles et de l'appariement annuel sont investis. Au 31 mars 2026, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 127 138 (137 788 \$ en 2025) et la somme du capital investi chez Desjardins Gestion de patrimoine totalise 127 165 (89 652 \$ en 2025).

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026

3- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS (suite)

Les opérations enregistrées se présentent comme suit :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Produits		
Produits d'appariement (sommes provenant de Placements Sports)	64 574	46 560
Produits d'intérêts	9 526	9 224
Produits de dons admissibles au programme de Placements Sports (provenant de donateurs)	28 612	17 637
	<u>102 712</u>	<u>73 421</u>
Charges		
Salaires, honoraires et services	97 215	65 834
Honoraires	23 026	-
Ristournes aux clubs	18 010	-
Frais de bureau et autres	73 222	7 587
	<u>211 473</u>	<u>73 421</u>
 4- PLACEMENTS	 <u>2026</u>	 <u>2025</u>
	\$	\$
Dépôt à terme, taux de 2,80 % (4,50 % en 2025) , échéant le 26 juillet	50 000	50 000
Compte Avantage entreprise	267 781	131 115
Placement garanti lié au marché, taux de rendement cumulatif, échéant le 17 octobre 2028	54 090	54 090
	<u>371 871</u>	<u>235 205</u>
Placement à court terme	317 781	181 115
	<u>54 090</u>	<u>54 090</u>
 5- DÉBITEURS	 <u>2026</u>	 <u>2025</u>
	\$	\$
Subventions		
PSFSQ	129 405	20 381
PSDE	63 260	29 691
PSESI	41 215	-
INS	21 500	43 500
Comptes clients	83 911	188 249
Placements Sports	10 180	13 061
	<u>349 471</u>	<u>294 882</u>

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026

6- IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	8 258	8 258	-	-
Équipements informatiques	53 893	52 827	1 066	-
Matériel roulant	38 587	12 863	25 724	-
Équipements	103 527	103 527	-	-
	<u>204 265</u>	<u>177 475</u>	<u>26 790</u>	<u>-</u>

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site Web	30 483	13 761	16 722	17 998
Logiciels	47 384	47 384	-	4 180
	<u>77 867</u>	<u>61 145</u>	<u>16 722</u>	<u>22 178</u>

7- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 25 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt à 12,20 %.

8- CRÉDITEURS

	2026	2025
	\$	\$
Fournisseurs	36 865	84 182
Salaires et vacances à payer	43 215	48 876
Sommes à remettre à l'État	27 250	16 028
	<u>107 330</u>	<u>149 086</u>

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026

9- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement est établi dans les mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	-	5 416
Amortissement de l'exercice	-	(5 416)
Solde à la fin	-	-

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.